

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 14 mai 2021 à 19 heures
Convocation du 07 mai 2021

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Franck LAROCHE, Marjorie MOLUSSON, Adjoints
Louis ALEKSANDROSKI, Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie
BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT,
Firmin MAURICE, Nathalie OUDIN, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Nathalie OUDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Convention de mise à disposition de locaux professionnel et d'habitation (boulangerie),
2. Budget principal – Décision modificative n° 1,
3. Orange – Redevance d'occupation du domaine public 2021,
4. Situation logement communaux,
5. Situation des enfants de Fleys scolarisés à Chichée,
6. Travaux sur les chemins,
7. Elections,
8. Questions diverses.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PROFESSIONNEL ET D'HABITATION (délibération n° 12/2021) : La gratuité intégrale des locaux professionnels et privés (absence de loyer) interpelle quelques conseillers considérant qu'il existe de ce fait un manque à gagner important compte tenu de l'investissement communal. Le maire précise et rappelle les difficultés rencontrées pour persuader un professionnel de s'installer dans ces locaux sachant que la France perd environ 800 boulangeries par an et qu'une commune de 320 habitants n'est pas forcément porteuse d'un tel projet. Il a donc fallu, comme cela a déjà été évoqué précédemment, proposer des facilités notamment financières afin de pouvoir accueillir ce couple et leur enfant lequel, qui plus est, est scolarisable à l'école communale. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents **adopte** la convention et **autorise** le maire à la signer ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 (délibération n° 13/2021) : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il convient de procéder à des virements de crédits afin

d'émettre des mandats d'annulation de recettes. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents décide les virements de crédits suivants :

Virement de crédits				
Article	Dép./Rec.	Fonct./Invest.	Désignation	Somme
6064	Dépenses	Fonctionnement	Fournitures administratives	-200,00 €
6161	Dépenses	Fonctionnement	Assurances	-200,00 €
6216	Dépenses	Fonctionnement	Personnel affecté par le GFP	-200,00 €
673	Dépenses	Fonctionnement	Titres annulés	+600,00 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 POUR ORANGE (délibération n°14/2021) : Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents *fixe* le montant de la redevance pour l'année 2021 à 55,05 € le km d'artère aérienne soit pour 2,422 km un montant de 133,33 €, à 41,29 € le km d'artère en souterrain soit pour 5,666 km un montant de 233,95 € et à 27,53 € le m² d'emprise au sol soit pour 0,5 m² un montant de 13,77 €, *charge* Monsieur le maire d'établir le titre de recette d'un montant total de 381,05 € à imputer au C/70323.

SITUATION LOGEMENTS COMMUNAUX : Monsieur le Maire fait circuler avant délibération les photos et le rapport d'huissier concernant deux logements communaux où il est loisible de constater l'état de dégradation et de détérioration très avancées rendant ces deux appartements insalubres et totalement à refaire (peintures, électricité, huisseries, sanitaires, plomberie, etc.).

Le coût estimé des réparations s'élevant à 50 000 € pour les deux logements. En conséquence, la question se pose de l'éventuelle vente de ces logements et dans un premier temps faire procéder à l'estimation par un professionnel de l'immobilier de ces logements avant travaux. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, *propose* effectivement de faire évaluer ces biens avant de prendre une décision : location ou vente après rénovation.

SITUATION DES ENFANTS DE FLEYS SCOLARISES A CHICHEE : Monsieur le Maire expose au conseil que les parents d'élèves effectuent actuellement par roulement (3 familles concernées) le transport des enfants de Fleys scolarisés à Chichée et retour matin et soir.

Or à compter de la rentrée 2021 seule une famille motorisée accompagnera son enfant et ne pourra prendre en charge les 2 élèves de Fleys dont les parents ne sont pas eux motorisés.

Le maire rappelle que depuis l'année scolaire 2017-2018 grâce au travail de persuasion des élus, 4 à 6 élèves de Fleys (selon l'année de référence) sont venus intégrer l'école et permettre, grâce à cette présence de ne pas la fermer (classe unique).

Compte tenu de cette nouvelle situation, le maire a proposé lors du comité d'école du 03 mai 2021 de prendre en charge le déplacement de ces deux élèves par taxi et ainsi de ne pas perdre le bénéfice de leur présence à l'école et ainsi risquer, à court terme sa fermeture. Le comité d'école argumentant principalement sur la cherté du service à majoritairement refusé cette proposition.

En conséquence, le maire sollicite les conseillers pour tenter de définir une autre alternative applicable dès la prochaine rentrée scolaire. L'option d'acquérir un véhicule communal a été proposé sachant néanmoins que budgétairement cette possibilité n'est pas recevable pour l'exercice 2021, qu'un chauffeur doit être disponible matin et soir, 4 jours par semaine à

horaires fixes, qu'en cas d'absence il doit être prévu son remplacement et que le transport scolaire ressort de la compétence du conseil régional.

Le maire est donc missionné pour informer les parents de ces élèves de l'impossibilité de les réinscrire pour l'année scolaire 2021-2022 à l'école de Chichée.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS : le 1^{er} adjoint, responsable de la commission des travaux extra-muros, rend compte de la situation et l'état des chemins et des travaux réalisés à l'aide de matériels professionnels et de prestataires de service et ce pendant une semaine. Les résultats apparaissent concluants et ce malgré le passage inconsideré d'engins viticoles juste après travaux, alors que les conditions climatiques ne permettaient pas de travailler efficacement dans les propriétés viticoles (précipitations : 33 mm en une journée).

ELECTIONS : Les élections départementales et régionales génèrent la présence d'un nombre accru de présidents et d'assesseurs. La liste complète de 16 personnes est désormais close sachant que les membres peuvent se faire vacciner et bénéficient de créneaux réservés à cet effet par dépôt d'une liste en préfecture avant le 21 mai prochain. Les personnes qui ne souhaitent pas se faire vacciner devront présenter un test négatif 48 heures avant le scrutin (par autotest mis à leur disposition).

Il est rappelé que les tranches horaires de présence dans les deux bureaux s'effectueront toutes les 2 heures 30 de 8 heures à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du développement de la fibre optique YCONIK les études et travaux seront réalisés par CIRCET France et débiteront courant mai 2021.
- La dernière livraison dans la machine à pain s'effectuera le jeudi 20 mai 2021, sachant que les nouveaux boulangers ne sont pas intéressés, a priori, pour conserver cette disposition.
- Les commissaires seront bientôt convoqués pour actualiser la liste électorale (inscriptions et radiations des électeurs).
- Festivités du 14 juillet : chaque conseiller sera prochainement interrogé sur le choix des festivités du 14 juillet (feu d'artifices, retraite aux flambeaux, concours de pétanque, buvette, jeux, structures gonflables, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30